

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 25 mars 2010**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

• **Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyn KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **AEC 005-2016/10/CC**

#### **■ Approbation de la Convention d'Intervention Foncière (CIF), conclue avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) pour la mise en oeuvre d'actions en faveur du maintien d'une agriculture durable.**

#### **DUFHSU 10/4431/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat d'agglomération et de ses compétences en matière de développement économique et d'aménagement de l'espace communautaire, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a engagé sur son territoire une étude sur l'activité agricole.

Cette démarche s'est inscrite dans l'objectif de disposer d'un diagnostic permettant de mettre en évidence la situation de l'activité agricole sur le territoire de Marseille Provence Métropole et d'identifier les éléments d'un programme d'action visant à préserver et pérenniser cette activité, d'en définir les actions de soutien ou au contraire de mettre en évidence ses limites sur certaines parties du territoire dans une perspective de partage et de structuration de l'espace communautaire.

En conséquence, par délibération du Conseil Communautaire du 17 décembre 2007, le principe de mise en œuvre d'actions en faveur du maintien d'une agriculture durable a été approuvé pour répondre aux attentes de l'ensemble des acteurs locaux (agriculteurs et gestionnaires de l'espace), d'une part, pour résoudre les problèmes identifiés et, d'autres part, favoriser la pérennisation et le développement agricole.

Deux axes stratégiques ont été proposés :

- Le premier axe est basé sur des actions dans le domaine foncier, liées à l'espace agricole, notamment au « Maintien, à l'aménagement des espaces agricoles en faveur de l'agriculture et à la gestion des espaces naturels ». Cet axe s'est traduit par deux objectifs, le premier permettant de favoriser l'accès au foncier pour les agriculteurs, le second permettant de développer le rôle de l'agriculture dans la gestion des espaces naturels.
- Le second axe, orienté dans le domaine économique, est basé sur des actions « **de** soutien à la promotion et à la commercialisation notamment, en circuits courts des produits agricoles ». Deux objectifs sont priorités ; le développement de la promotion de l'agriculture et la mise en marché des produits agricoles, ainsi que le développement des missions de conseils techniques auprès des exploitants agricoles.

Dans ce cadre, par délibération du Conseil Communautaire du 8 février 2008, une première étude spécifique, en cours d'élaboration a été engagée dans le but de développer le sylvo-pastoralisme dans les massifs forestier du territoire communautaire.

En effet, la plupart des acteurs se préoccupant d'aménagement du territoire et de gestion des massifs forestiers s'accordent sur l'intérêt du sylvo-pastoralisme dans la gestion des risques. Le sylvo-pastoralisme est une des composantes essentielles pour la protection des massifs forestiers contre l'incendie.

Cette étude s'articule autour de deux objectifs ; celui de rechercher des sites pour la construction de bergerie à vocation sylvo-pastorale et d'établir une véritable expertise sylvo-pastorale afin de déterminer la faisabilité des projets. L'objectif de cette démarche étant de trouver des sites d'accueil pour des éleveurs sylvo-pastoraux développant une activité économique viable.

Cette étude est complétée par une phase opérationnelle, dont les modalités s'opèrent à l'aide d'une convention d'actions de Marseille Provence Métropole à travers différents partenariats, notamment avec la SAFER, et de la construction d'une Convention d'Intervention Foncière (CIF).

La Convention d'Intervention Foncière a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre du service que la SAFER peut apporter à la collectivité, à partir de sa connaissance du marché foncier, en complément de la transmission des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA), et plus particulièrement, d'études, de faisabilités et de mise en place d'une procédure d'intervention par exercice du droit de préemption de la SAFER. Enfin, de disposer pour MPM, d'un véritable observatoire foncier avec une analyse détaillée du marché foncier à partir des DIA et d'un accès à un portail cartographique.

Par ailleurs, cette démarche s'inscrit dans les principes énoncés du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du ScoT en cours d'élaboration ; celui-ci valorise les espaces agricoles comme supports de l'aménagement du territoire.

L'agriculture y est pérennisée dans ses fonctions tant économiques que paysagères et la sanctuarisation des espaces agricoles, au sens réglementaire du terme, constitue un principe intangible.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Communauté,**

##### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- L'arrêté Préfectoral en date du 7 juillet 2000, portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La démarche d'élaboration du Schéma de cohérence Territoriale engagée par délibération du Conseil de communauté le 24 mars 2005 et la finalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ;
- La délibération du Conseil Communautaire du 17 décembre 2007, approuvant le principe de mise en œuvre d'actions en faveur du maintien d'une agriculture durable sur le territoire de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 8 février 2008 relative à l'approbation du principe de mise en œuvre d'études relatives à l'élaboration de diagnostics Sylvo-pastoraux dans les espaces naturels sur le territoire de Marseille Provence Métropole ;

##### **Sur le rapport du Président,**

##### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

##### **Considérant**

- Que l'ensemble des études dédiées à l'agriculture, réalisées dans le cadre des réflexions relatives à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (ScoT), ont permis d'identifier des secteurs agricoles homogènes sur le territoire de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Que ces territoires agricoles continuent à générer une valeur ajoutée significative au regard des aspects, économique, environnemental et paysager, et nécessite la mise en œuvre d'un programme d'actions permettant de garantir leur pérennité ;

- Que le développement du sylvo-pastoralisme dans les massifs forestiers du territoire communautaire est un des composants essentiels dans la gestion des risques et qu'il contribue fortement à l'identité et à la préservation du territoire ;
- Que la Convention d'Intervention Foncière aura pour objet de définir les modalités de mise en œuvre du service que la SAFER peut apporter à Marseille Provence Métropole, à partir de sa connaissance du marché foncier, et en complément de la transmission des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA).

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvée la Convention d'Intervention Foncière ci-annexée conclue avec la SAFER.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout acte y afférent.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2010 de la Communauté Urbaine – Nature 2031 - Fonction 824 – Sous politique C 130 - Opération 2008/00145.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué à  
L'Aménagement de l'Espace Communautaire

Claude VALLETTE

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Aménagement de l'espace communautaire

Claude VALLETTE

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI